

**AVIS AUX PERSONNES INTERESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION 2018-02-62**

AVIS est donné qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 février 2018, le conseil a adopté, le même jour le second projet de la résolution 2018-02-62 accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour le lot 4 627 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

Cette résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter des zones concernées et a pour effet de permettre l'agrandissement sur un étage vers l'arrière de l'immeuble situé sur le lot mentionné ci-dessus, au 1200, rue Richelieu.

Toute personne désirant s'opposer à cette résolution peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, toute demande doit indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone d'où elle provient. La demande doit être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par la majorité d'entre elles. La demande doit être reçue au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication du présent avis public.

Les demandes peuvent provenir de la zone concernée, H-329, ou des zones contiguës, H-318, H-320, H-321, P-326, H-328 (p), H-330, Cn-332 et H-535, lesquelles sont décrites approximativement comme suit:

Les zones concernées et contiguës forment un ensemble bordé approximativement au sud par la rue Saint-Matthieu et son prolongement vers l'est et l'ouest, à l'ouest par la rue Vinet, au nord par les rues Larose et Bellerive et à l'est par la limite municipale.

Les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et le plan détaillé des zones concernées peuvent être obtenus à la direction des Services juridiques, au 777 rue Laurier à Beloeil, durant les heures d'ouverture. Le second projet de résolution peut également être consulté au même endroit et une copie peut être obtenue sans frais.

Donné à Beloeil, ce 7 mars 2018.

MARILYNE TREMBLAY avocate
Greffière

